

# TRAIL "TOUS EN COURSE DANS LES PALANGES"

## RÈGLEMENT 2022

### Art.1

"Trail Tous en Course dans les Palanges" est une manifestation hors stade, de type "Nature et Trails" organisée par l'association "Tous en Course pour Titouan", et répondant à la réglementation de la FFA.

Le changement de parcours en cours d'épreuve est interdit et annule automatiquement tout classement du concurrent dans les épreuves de la manifestation (chaque concurrent porte le numéro de dossard propre à l'épreuve sur laquelle il s'est inscrit et les directions des circuits sont signalées et confirmées par panneaux et des marquages au sol).

### Art.2

Les épreuves sont ouvertes à tous coureurs licenciés ou non, dans les distances maximales par catégories d'âges fixées par la FFA.

### Art.3

#### **Horaires, Tarifs et date des épreuves**

Date : **Samedi 24 septembre 2022**

Horaires des départs et tarif (sans repas / avec repas) :

- |                         |       |           |
|-------------------------|-------|-----------|
| • <b>Parcours 6 km</b>  | 20h00 | 9€ / 19€  |
| • <b>Parcours 12 km</b> | 20h00 | 13€ / 23€ |
| • <b>Parcours 24 km</b> | 19h00 | 17€ / 27€ |

Lieu de départ : **Salle des fêtes de Gages 12630**

Lieu d'arrivée : **Salle des fêtes de Gages 12630**

### Art.4

Dossards à retirer au stade de Gages le samedi 24 septembre 2022 jusqu'à 1 heure avant le départ des courses concernées. **Les inscriptions se feront en ligne** sur le site [coursedespalanges.com](http://coursedespalanges.com) ou **sur place le jour même** avec une majoration de 2€

### Art. 5

#### **Barrières horaires / Classements**

Pas de classements en dehors des délais intermédiaires et maximum ci-après :

- **6 km** délai maximum d'arrivée : 2h30
- **12 km** délai maximum d'arrivée : 3h00
- **24 km** délai maximum d'arrivée : 4h00

Pour le bon déroulement de la manifestation et le respect de tous (coureurs et bénévoles assurant votre sécurité) les concurrents des Trails 6, 12 et 24 km en dehors des délais intermédiaires ci-dessous doivent rendre leur dossard aux Commissaires Course aux lieux indiqués et seront ramenés au PC course par l'organisation ; si ceux-ci veulent continuer ils le feront hors course et ne seront plus gérés par l'organisation, donc non classés.

Fin du chronométrage **23h.**

### **Art.6**

#### **Remise des prix**

A partir de 22h, à la salle des fêtes de Gages ,  
Lots textiles, produits régionaux, lots divers.

Les gagnants doivent être présents à la remise des prix. Dans le cas contraire les lots restent acquis à l'association organisatrice.

Toute réclamation de classement postérieure à la remise des prix de la course concernée est considérée comme nulle et non avenue.

### **Art.7**

#### **Annulation**

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

### **Art.8**

#### **Image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit et de l'utilisation faite de son image.

L'organisation « Tous en course dans les Palanges » se réserve le droit à l'image sur toute personne présente sur la manifestation et se trouvant dans le champ de vision de photographe ou cameraman mandaté.

### **Art.9**

#### **Ravitaillement**

Courses en semi auto-suffisance :

- 1 ravito sur le 12 km
- 1 ravito + 1 point d'eau sur le 24 km
- Collation d'arrivée pour tous les parcours. Il sera individuel afin de respecter les gestes barrières

Dans les points d'eau, l'organisation ne fournit que de l'eau plate en bouteille pour le remplissage des bidons ou poches à eau.

### **Art.10**

#### **Assistance médicale**

Assurée par secouristes, ils auront toute autorité pour arrêter si nécessaire un concurrent en fonction de son état physique ou psychologique et assurer son transport au point de départ des courses (avec retrait du dossard). Chaque concurrent se doit d'informer les signaleurs, les postes de ravitaillements ou l'organisation, de tout concurrent en difficulté.

### **Art.11**

#### **Respect de l'environnement**

Des poubelles sont à disposition aux postes de ravitaillement, tout participant surpris à jeter des déchets dans la nature sera considéré hors course.

## **Art.12**

### **Signalisation et contrôles**

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation exclusive de direction marquée en **bleu** (6km), **vert** (12km), **rouge** (24km) sur fond blanc, et d'un **marquage fluorescent**.

Un point de contrôle obligatoire (pointage) sera organisé à un point stratégique pour le parcours de 12 km. Deux points de contrôles obligatoires (pointage) seront organisés à des points stratégiques pour le parcours de 24 km.

## **Art.13**

### **Assurance**

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile (hors vol) contrat n°55066408. Elle décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. Chaque concurrent doit avoir une assurance personnelle.

## **Art.14**

### **Inscriptions**

**Elle ne sera validée qu'après réception du paiement de l'inscription et du ou des documents demandés par la FFA.**

**Chaque concurrent devra fournir les documents médicaux imposés par le règlement de la FFA (copie de sa licence ou de son certificat médical précisant l'autorisation du Médecin à pratiquer la course à pied en compétition).** Il est responsable de l'authenticité, la véracité, la conformité des documents et renseignements fournis pour son inscription à l'une des différentes courses.

- **Date limite des inscriptions en ligne : mercredi 21 septembre 2022**
- **Date limite des inscriptions et des envois de documents via la Poste : samedi 17 septembre 2022**

## **Art.15**

### **Contrôle anti-dopage**

Des contrôles anti-dopage peuvent être réalisés lors de l'arrivée des concurrents.

## **Art.16**

### **Sécurité**

L'épreuve se déroulant en semi auto-suffisance et en nocturne, chaque concurrent doit impérativement emporter sa réserve d'eau (0,5l mini contrôlé au départ), un minimum alimentaire, une couverture de survie, un sifflet et une lampe frontale en état de fonctionnement.

**Matériel de sécurité fortement recommandé : GPS et/ou téléphone mobile** pour trouver et transmettre vos coordonnées de latitude et longitude en cas d'abandon ou d'incident nécessitant l'intervention de secouristes, document précisant le traitement médical en cours et les contre-indications si nécessaire.

**Chaque dossard porte le numéro de sécurité à appeler en cas d'urgence. Aucun accompagnement des concurrents sur les circuits (quelle qu'en soit la forme) n'est autorisé.**